

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 18.09.2023

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, B. DUMONT, R. GRUSELIN,
L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN,
G. BURTON

Excusé : M. FORGET

1. COMMISSION TECHNIQUE.

- a) Concernant le stage de Toussaint, un budget est présenté en faisant la comparaison entre un stage de 4 jours et un de 5 jours, et, pour ce qui concerne le stage de 5 jours, une entrée au stage le dimanche soir ou une le lundi matin.
- b) Compte tenu des différences entre les 2 budgets et de la limite de 2.000 EUR à charge de la province, il est décidé d'organiser ce stage sur 5 jours, mais avec une entrée le lundi matin, de manière à éviter le repas du soir du dimanche, la nuitée et le petit déjeuner.
- c) Le devis pour les tee-shirts proposé par la société à laquelle la commission technique s'adresse habituellement est estimé trop élevé, d'autant plus qu'un autre est beaucoup moins cher. Cette économie sur les tee-shirts nous permettra de rester en dessous du seuil fixé.
- d) Toutefois, le trésorier va procéder à une analyse en profondeur des chiffres communiqués dans le budget et prendra définitivement position à l'issue de cette analyse. Il est dès lors possible que la décision prise en CA change si la prise en charge par la province dépasse les 2.000 EUR fixés et que la durée du stage soit ramenée à 4 jours.
- e) Le CA doit prendre la décision du prix de l'inscription. Vu que les tarifs ADEPS ont subi une augmentation conséquente, nous devons également la répercuter sur le prix d'inscription et fixons le droit d'inscription à 210,00 EUR. Il est évident que si la durée du stage est ramenée à 4 jours, il y aura également une adaptation à la baisse du droit d'inscription.
- f) La commission technique a l'ambition de maintenir la qualité des entraîneurs tout en y intégrant des jeunes.
- g) Maintenant, il y a 3 stages organisés sous l'égide de l'ADEPS, au carnaval, à Pâques et durant les vacances d'été.
- h) Une détection a été organisée sur 2 journées. Nous avons 6 filles et 6 garçons correspondant à la catégorie d'âge demandée par la FVWB.

2. STATUTS ET REGLEMENTS PROVINCIAUX.

- a) Après les dernières remarques émises, le CA apporte les dernières retouches aux statuts de la RACVBL qui sera soumis au vote de l'AG du 02.10.2023, notamment l'article relatif aux mandats des administrateurs qui sera repris au niveau des statuts et détaillé au niveau du R. O. I.
- b) L'ensemble des règlements provinciaux ont été revus et seront mis en ligne dans les prochains jours.

3. COMMISSION D'ARBITRAGE.

- a) Cette année, pour permettre à tous les arbitres d'y participer, la commission d'arbitrage avait organisé 2 réunions.
- b) Malgré cela, 14 arbitres se sont présentés à la 1^{ère} réunion et seulement 3 à la 2^{ème} et 3 arbitres avaient une excuse valable. Les absents seront sanctionnés.
- c) Cependant, nous pouvons qualifier ces réunions de positives.
- d) Le responsable des désignations dispose de 24 arbitres pour 20 matchs chaque week-end.

4. COMMISSION DES RENCONTRES.

- a) Le début des championnats s'est bien déroulé et il n'y a aucun forfait à déplorer au pré-tour de la coupe.
- b) Le 3^{ème} week-end du mois de mai auront lieu les finales francophones des jeunes qui seront organisées dans la province. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CA, la FVWB devant être informé rapidement du lieu choisi pour son organisation.

5. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 21.08.2023 est approuvé.
- b) Suite à l'absence récurrente d'une administratrice les lundis, le secrétaire a tenté d'adapter le planning fixé lors du 1^{er} CA de la saison pour placer les réunions un autre jour que le lundi. Des discussions avec les gérants de la cafétéria, le planning suivant a été fixé : Le lundi 16.10, le jeudi 16.11.2023, les mardis 09.01, 13.02, 12.03.2024, le lundi 15.04, et le mardi 14.05.2024, la réunion générale des clubs est fixée au mardi 04.06.2024 et l'AG au lundi 07.10.2024.
- c) La réunion de début de championnat du 05.09.2023 s'est très bien déroulée, mais en l'absence d'un représentant de Pétange, pourtant demandeur de changements.
- d) Le championnat loisir débutera le 19.09.2023.
- e) Le club Luxloisirs, matricule 8004 est composé de 80 joueurs.
- f) Le trésorier informe les membres que, par souci d'équité, alors que 4 actionnaires sont affiliés au matricule 0263, centre de formation de la province et donc pris en charge par la trésorerie provinciale, il remboursera 23,00€ par administrateur aux clubs auxquels ils sont affiliés.

Fin de réunion : 22h30